



Médiation et tranquillité publique



Une attention particulière est portée au lien entre la HSA et le quartier afin de faciliter son installation et son bon fonctionnement

- ➔ Mise en place d'un **groupe de travail tranquillité publique** associant les pouvoirs publics : santé, social, police, justice, service des collectivités territoriales...
- ➔ Mise en place d'un **comité de voisinage** avec la **mairie de secteur**. Il permettra des **temps d'échanges réguliers avec les riverains** (habitants, commerces, établissements scolaires, associations...)
- ➔ Organisation d'**événements publics** tels que des **réunions d'information**, des **rencontres avec les riverains**, des **journées portes ouvertes dans les locaux**
- ➔ Des **maraudes quotidiennes dans le quartier** pour faciliter les liens avec les usagers mais aussi participer à la **médiation avec les riverains**. Un **agent de sécurité et de médiation** sera en **permanence à l'entrée du local sur les horaires d'ouverture**
- ➔ Un **diagnostic sur la tranquillité publique associant les riverains** sera organisé dans le cadre de la **recherche et de l'évaluation scientifique du dispositif***
- ➔ Une **ligne téléphonique et un contact mail dédiés aux riverains** sont mis en place pour recueillir et répondre aux questionnements

** Le diagnostic sera réalisé par l'équipe SanteRCom du laboratoire SESSTIM qui a coordonné les volets épidémiologiques et médico-économiques de l'évaluation nationale*

CONTACTS ET INFORMATIONS

Un e-mail et un numéro vert dédiés aux riverains :

contact@ferryb-marseille.fr

▶ N°Vert 0 805 032 304

Un site internet :

www.ferryb-marseille.fr



Qu'est-ce qu'une Halte Soins Addictions (HSA) ?



Un **dispositif de santé publique** dont l'expérimentation est encadrée par des **textes législatifs et réglementaires***



Qui répond à **objectifs sanitaires, sociaux et de tranquillité publique**



Qui contribue à **réduire les usages de drogues dans les lieux publics** et donc les **risques sanitaires et les nuisances qui leur sont associés**



Un espace qui permet aux **usagers de drogues de consommer dans un cadre sécurisé** (les HSA ne distribuent pas de produits), **en dehors des lieux publics**, et avec des **règles d'hygiène satisfaisantes**



Les **services proposés** s'adressent à des **usagers de substances psychoactives en situation de grande précarité**



Les HSA sont situées à **proximité des lieux où les individus ont déjà tendance à consommer**



En particulier pour les usagers consommant sur la voie publique, et pour lesquels les **risques de contamination ou de transmission des maladies infectieuses** sont élevés



Une **équipe de professionnels soignants (médecins, infirmiers) et travailleurs sociaux** assure la **gestion du lieu**



Des **équipes itinérantes** ainsi qu'un **poste spécifique d'agent de sécurité et de médiation** complètent le dispositif pour **faciliter l'accès à la HSA et participer à la médiation avec les riverains**

** Arrêté du 26 janvier 2022 portant approbation du cahier des charges national relatif aux « haltes soins addictions ». Code de la santé publique et Code de l'action sociale et des familles.*



Le bilan positif de l'INSERM



2 HSA existent en France, à Paris et à Strasbourg. L'Europe compte plus de **80 salles de consommations réparties dans 9 pays**



Une **évaluation scientifique** des salles de Paris et Strasbourg a été réalisée par l'**INSERM*** et publiée en 2021 qui a **mobilisé plus de 40 scientifiques dans 4 équipes de recherche**



Les **résultats** montrent des **effets positifs sur la santé**, un **rapport coût-efficacité des SCMR** particulièrement favorable à long terme**, et ne **mettent en lumière aucune nuisance sur la tranquillité publique**



Les **résultats*** démontrent** une **baisse notable de la petite délinquance inhérente à ce type de public très précarisé**. Et donc, par ricochet, une **amélioration de la qualité de vie dans les quartiers fréquentés par ledit public**



Tranquillité publique

- Division par 8 des délits (vols, arnaques, recels)
- Division par 2,3 des injections dans l'espace public
- Division par 3 des seringues usagées abandonnées dans l'espace public



Sanitaire

- Division par dix et quasi disparition des pratiques à risques de transmission du VIH ou du VHC (partage de seringues)
- 3,5 fois moins d'abcès constatés
- Division par 3 du nombre de surdoses
- Division par 2,5 du nombre de passages aux urgences sur 6 mois



Économie

- **Economie substantielle pour les finances publiques permise par cette nette diminution des complications médicales**
- **Economie estimée à près de 11 millions d'euros pour l'ensemble des personnes fréquentant les SCMR de Paris et Strasbourg sur une période de 10 ans**

* Salles de consommation à moindre risque en France : rapport scientifique. COSINUS : COhorte pour l'évaluation des facteurs Structurels et INdividuels de l'USage de drogues, INSERM, MILDE-CA, 2021. / **SCMR : Salle de consommation à moindres risques. Ancienne terminologie des HSA, employée au moment de l'évaluation / *** Sources : INSERM



La nécessité d'une HSA au regard du contexte



L'**ouverture d'une HSA** représente un pas essentiel vers l'**amélioration de la situation à Marseille**, en **répondant à la fois aux besoins des usagers, aux préoccupations des habitants et à la sécurité publique**



Une **prolifération des scènes de consommation ouverte dans le centre-ville de Marseille**



Une **multiplication de petits points de deal dans le centre**, notamment à Colbert, à la Porte d'Aix et à Saint-Charles...



Les **usagers, souvent en situation de grande précarité, sont visiblement présents dans l'espace public**, au point d'avoir entraîné récemment la fermeture de la crèche des Grands Carmes



Une **quantité croissante de matériel usagé jonche les rues et les parkings**, créant un **environnement insalubre**



Lieu d'implantation



Le **choix du lieu** est le **résultat d'un processus de recherche de locaux disponibles** et de **concertation avec la Ville de Marseille et les représentants de l'État en charge de la sécurité publique**



Les locaux sont situés au 110 Bd de la Libération 4^{ème}, propriété de la Ville de Marseille



Il sera **facilement accessible aux usagers** et permettra de **réduire les nuisances dans l'espace public**



L'**accès dédié** se fera **uniquement par l'entrée du bâtiment** située au 110 Boulevard de la Libération

